

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[CollectionBoite_001 | Système pénal. Moyen-âge, XVIe siècle.](#)[CollectionBoite_001-1-chem | Révoltes au moyen-âge.](#) Item [L. Mirot. Les Insurrections urbaines. | La harelle en Normandie \(1382\)](#)

L. Mirot. Les Insurrections urbaines. | La harelle en Normandie (1382)

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Cote**b001_f0018**

Source**Boite_001-1-chem | Révoltes au moyen-âge.**

Langue**Français**

TypeFiche**Lecture**

Personnes citées**[Mirot, Léon Marie](#)**

Références bibliographiques**[Mirot, Les Insurrections urbaines au début du règne de Charles VI \(1380-1383\), leurs causes, leurs conséquences](#)**

Référentiel BNF**<https://data.bnf.fr/ark:/12148/cb34144799q>**

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeur**équipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).**

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 02/10/2019 Dernière modification le 23/04/2021

Données de data.bnf.fr

AUTEUR : Mirot, Léon Marie (1870-06-06 -- 1870-06-06)

TITRE Les Insurrections urbaines au début du règne de Charles VI (1380-1383), leurs causes, leurs conséquences

LIEU DE PUBLICATION Paris

DATE 1905

EDITEUR Paris : A. Fontemoing , 1905

les Inhumations urbaines

La harelle en Normandie (1382)

- Après l'abolition de ~~la~~ bouape par Charles V, mais de suite par le Édit 5^e de 1380. 82, le gouverneur essaya de rétablir la suite.

Revenu en 1382 à Vernon, le gouverneur recommandait d'abolir la imposition "au moins d'inclure les habitants."

- Aussi la P^e mutation ou réité

- certains refusent aux collecteurs d'impôt l'accès de leur domicile ou ils veulent rencherir sur le marchandis

- et 4 mai, les habitants de Falaise s'opposent

← d'après qd Jean de Bois, commissaire royal sur le fait des aides, voulait les percevoir à leur domicile sans leur permission.

- Surtout à Rouen, 24 février, 200 ouvriers d'apprentissage soulevèrent le peuple, fermèrent les portes de la ville. Le chef était l'écuyer (p. aide) Jean Le Gros, et un seigneur Beaudouin.

- Pillage des maisons des riches; des milliers de autres prisonniers. Il n'y eut que 2 mille à mort.

- Le gouverneur une partie de la bourgeoisie s'armèrent. Certains entre eux furent arrêtés et exécutés, mais la bourgeoisie ou militairement ne put résister aux forces royales.

BnF
MSS

± on obtient l'abbé de St Ouen à renoncer aux droits de canonnie et de justice qu'il prétendait avoir

Le prévôt de St Denis qui est après le comte de Paris que
le 9 mai. revint de la ville de Rouen, et d'abord, il y avait.

un es ville, a un seigneur de 4 marcs et de 4 appes
deux autres marcs et de 4 chiquier, a ne se réclamer les
200 livres de rente dues par la ville. L'acte de
renonciation fut donné le 10 novembre 1141; on força le
port de l'abbaye de la Madeleine de la ville de Paris
qui on trouva d'un archier.

- Le mercredi 26, g de sainte Eul au comte de St
Ouen; on vint de Chartres, un homme qui
Charles VI avait juré et qui d'un côté n'était
de document est rapporté, s'agit d'un acte de la ville de
Paris; on le fit (sans le voir de l'illuminé sa maison) un bailli
de la ville. Ils jurèrent de l'observer: on couvrit les
chanoines, le 26 mai, le moine du roi a juré
sur la Eglise.

On fit remettre à Paris qui le moine de la ville de
Paris et les actes de rébellion. Des libellés, de
courtoisie et d'épique. Pour de la ville de Paris les
actes de la ville.

- On fit chasser les barons, les seigneurs de la ville de
St Ouen.

- Le roi arriva en Normandie le 23 mai. Il resta aux
portes de Rouen jusqu'au 29. Il fit occuper
Baudouin et 5 autres; leurs biens furent donnés aux portes de
la ville.

Le roi entra le 29; on avait fait abattre les portes, les châteaux
de la ville; les bourgeois avaient été déshonorés. Le roi a fait
donner une somme de 120 marcs; le duc de Bourgogne 50.
Exécution de 6 bourgeois. Suppression de la commune
et de la paroisse.

Fiscalité des impôts sont établis: aide des denrées; *
8 deniers par livre sur les denrées et marchandises, 1/10 sur
les denrées, 20 p. par muid de vin.